

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/06/2021030235/justel>

Dossier numéro : 2020-12-06/09

Titre

6 DECEMBRE 2020. - Arrêté royal déterminant les exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 25-01-2021 page : 3512

Entrée en vigueur : 04-02-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. Dans l'annexe à l'arrêté royal du 6 décembre 2020 déterminant les exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons, la phrase finale précédant les signatures doit se lire comme suit :

" Vu pour être annexé à notre arrêté du 6 décembre 2020 portant adoption des exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons. ".